



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
21 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2019**  
21-25 janvier 2019, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Chili  
(2019-2022)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	10
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Chili (2019-2022)	12



## I. Considérations générales

1. Le Chili fait partie des pays dont le développement humain est très élevé. Son indice de développement humain, dont la valeur s'établit à 0,847, est le plus élevé des pays d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>1</sup>, ce qui montre que des progrès importants ont été faits dans les domaines de la santé, de l'éducation et du niveau de revenu de la population. Grâce à une croissance économique soutenue (entre 1990 et 2016, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est passé de 4 350 à 23 290 dollars en parité de pouvoir d'achat], à des institutions stables et à l'adoption de politiques sociales, le bien-être de la population s'est amélioré et le taux de pauvreté lié au revenu a baissé : de 68 % en 1990, il est tombé à 11,7 % en 2015. La baisse du taux de pauvreté multidimensionnelle, passé de 27,5 en 2009 à 19,1 % en 2015, a été particulièrement remarquable<sup>2</sup>.

2. En dépit de ces progrès et de l'entrée du Chili dans la catégorie des pays contributeurs nets<sup>3</sup>, il reste d'importants obstacles à la mise en œuvre de l'approche globale du développement prévue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'établissement d'un équilibre harmonieux entre croissance économique, progrès social et durabilité environnementale. La matrice de production pèse sur les ressources naturelles, ce qui fragilise les écosystèmes et la diversité biologique et porte atteinte au bien-être des personnes et des collectivités. Des institutions de plus en plus efficaces et participatives, à même de garantir la cohérence de la réglementation aux niveaux national et infranational, seront essentielles pour progresser vers un développement durable et résilient et promouvoir l'intégration sociale des groupes vulnérables, notamment des personnes à faible revenu, des groupes autochtones, des personnes handicapées et des femmes.

3. Le premier obstacle est lié à la vulnérabilité de la classe moyenne émergente. Les incertitudes et les risques économiques, sociaux et culturels touchent un grand nombre de citoyens, qui ont des difficultés à maintenir le niveau de bien-être qu'ils ont atteint au fil du temps. Les données montrent que malgré la croissance constante des revenus, beaucoup de Chiliens risquent de retomber dans la pauvreté<sup>4</sup> ; ils n'ont pas un niveau de revenu suffisant ou n'ont pas accès à un régime de sécurité sociale leur garantissant une stabilité financière ou une qualité de vie satisfaisante.

4. Certaines personnes ont du mal à s'intégrer socialement et à exercer effectivement leurs droits, pour diverses raisons : disparités socioéconomiques ; présence d'espaces urbains ségrégués caractérisés par une pollution plus élevée qu'ailleurs, traitements discriminatoires, inégalités d'accès aux positions de pouvoir et d'influence et à des services de qualité ; violences, mauvais traitements et risques connexes auxquels sont exposés les enfants et les adolescents ; violence fondée sur le genre (42 féminicides ont été commis en 2017, auxquels s'ajoutent 112 tentatives)<sup>5</sup>. Même si les disparités de revenu se sont atténuées, elles demeurent importantes (1 % de la population perçoit 33 % du revenu)<sup>6</sup>. Il reste de grandes poches de pauvreté, en particulier dans certains groupes et certains territoires (centre-sud). Selon l'enquête sur la situation socioéconomique nationale (enquête CASEN) menée en 2015, 12,9 % des ménages en situation de pauvreté de revenu sont dirigés par une

<sup>1</sup> Rapport sur le développement humain 2016. Le développement humain pour tous (2016), PNUD.

<sup>2</sup> Résultats de l'enquête sur la situation socioéconomique nationale (enquête CASEN) (2015). Ministère du développement social.

<sup>3</sup> Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2017.

<sup>4</sup> Multidimensional progress: Well-being beyond income. Rapport régional sur le développement humain pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2016), PNUD.

<sup>5</sup> Statistiques relatives aux féminicides au Chili, Service national de la femme (2018).

<sup>6</sup> Unequals, PNUD (2017).

femme (contre 8,8 % par un homme) et l'écart de pauvreté entre la population autochtone et le reste de la population est de 7 points de pourcentage.

5. Même si le taux de participation des femmes au marché du travail a augmenté au fil des années, il reste inférieur à la moyenne régionale et varie beaucoup en fonction du niveau socioéconomique : il est de 27 % pour les déciles inférieurs de l'échelle des revenus, contre 70 % pour les déciles supérieurs<sup>7</sup>. L'écart de revenu entre femmes et hommes s'explique par la persistance de la ségrégation horizontale et verticale de l'emploi, la concentration des femmes dans les secteurs les moins rémunérés et dans les emplois informels, temporaires et à temps partiel. Les écarts sont encore plus marqués pour les femmes autochtones, les migrantes, les réfugiées et les femmes handicapées. Le genre est donc lié à d'autres formes de discrimination.

6. Les femmes consacrent presque le double de temps que les hommes à des activités non rémunérées, notamment s'occuper des personnes à charge<sup>8</sup>. Environ 30,2 % des femmes appartenant au quintile des revenus les plus bas déclarent qu'elles ne sont pas entrées sur le marché du travail à cause des soins à donner et des travaux ménagers, contre 10,9 % des femmes appartenant au quintile des revenus les plus élevés<sup>9</sup>. Les femmes appartenant aux quintiles des revenus les plus bas sont donc pénalisées de manière disproportionnée lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite, le régime de retraite reposant principalement sur l'épargne individuelle<sup>10</sup>. Les progrès réalisés en ce qui concerne la prestation publique de services de soins et l'éducation ont dans une certaine mesure contribué à accroître la participation des femmes au marché du travail. Cependant, la persistance de stéréotypes concernant les rôles attribués aux hommes et aux femmes, ainsi que de certaines formes de discrimination, continuent d'entraver les progrès réalisés sur le plan de l'égalité des genres.

7. L'économie se caractérise par la présence d'entreprises productives et d'entreprises peu productives, dont beaucoup versent des salaires bas : la moitié des salaires perçus par les travailleurs âgés de 30 à 65 ans ne suffisent pas à sortir une famille moyenne de la pauvreté<sup>11</sup>. Les tendances observées en matière de formation et d'emploi sont différentes selon le niveau socioéconomique et le genre. Le modèle productif, qui repose sur les industries extractives et les secteurs très masculinisés, limite la participation des femmes et des autres groupes vulnérables.

8. Le troisième obstacle à surmonter concerne la nécessité de moderniser les institutions publiques, notamment sur le plan numérique. Les institutions chargées de la gestion publique se heurtent à des difficultés de planification et de coordination intersectorielle, qui entament leur efficacité et leur capacité à répondre en temps voulu aux exigences des citoyens. Le Chili est le pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le plus centralisé. L'autonomie des administrations régionales et locales est limitée pour ce qui est de générer des recettes, et les décisions relatives aux dépenses sont prises par l'administration centrale : en 2013, seulement 12 % de l'investissement public total a été décidé au niveau local (la moyenne de l'OCDE est de 60 %)<sup>12</sup>. De même, peu de compétences sont transférées au niveau infranational.

<sup>7</sup> [http://observatorio.ministeriodesarrollosocial.gob.cl/casen-multidimensional/casen/docs/CASEN\\_2015\\_Resultados\\_equidad\\_genero.pdf](http://observatorio.ministeriodesarrollosocial.gob.cl/casen-multidimensional/casen/docs/CASEN_2015_Resultados_equidad_genero.pdf).

<sup>8</sup> [http://historico.ine.cl/enut/files/principales\\_resultados/documento\\_resultados\\_ENUT.pdf](http://historico.ine.cl/enut/files/principales_resultados/documento_resultados_ENUT.pdf).

<sup>9</sup> [http://observatorio.ministeriodesarrollosocial.gob.cl/casen-multidimensional/casen/docs/Informe\\_analisis\\_estadisticas\\_monitoreo-equidad\\_genero.pdf](http://observatorio.ministeriodesarrollosocial.gob.cl/casen-multidimensional/casen/docs/Informe_analisis_estadisticas_monitoreo-equidad_genero.pdf).

<sup>10</sup> The challenge of gender equity and human rights in the beginning of the 21st century, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2000).

<sup>11</sup> Unequals, PNUD (2017).

<sup>12</sup> Gaps and governance standards of public infrastructure in Chile, OCDE (2017).

9. En vue d'améliorer le fonctionnement de la démocratie, le pays a encouragé ces dernières années toute une série de réformes, notamment du système électoral, de la réglementation des partis politiques, du financement des partis et des élections, et a adopté des mesures de lutte contre la corruption et de transparence. Des problèmes persistent toutefois en ce qui concerne la transparence publique, les mécanismes de prévention, la conformité de la réglementation aux normes internationales et les capacités de contrôle. Malgré des réformes législatives importantes, la perception de la corruption a continué de s'accroître : pour sept personnes sur 10, les organismes publics sont « très corrompus »<sup>13</sup>. La participation des citoyens est faible à tous les niveaux de la vie politique et sociale du pays. Le taux de participation aux élections, en particulier des jeunes et des habitants des zones urbaines à faible revenu, baisse de façon continue depuis 1990 et n'était que de 48 % lors de la dernière élection présidentielle<sup>14</sup>. La participation à l'action des pouvoirs publics est faible et inégale, en fonction du type d'institution et du niveau d'administration concernés<sup>15</sup>. Les dispositifs inclusifs de gouvernance ne suffisent pas à favoriser la participation des citoyens aux opérations électorales et à la prise de décisions.

10. Certains groupes, en particulier les femmes, les peuples autochtones et les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés, sont sous-représentés sur le plan politique. L'instauration de quotas par sexe a permis une augmentation notable du nombre de femmes au Congrès national. Elles n'y occupent cependant que 23 % des sièges et représentent à peine 12 % des élus dans les municipalités, où il n'y a pas de quotas<sup>16</sup>. Seulement 33 % des ministres et des directeurs de la fonction publique sont des femmes (Dirección de Presupuestos, 2018)<sup>17</sup>. La situation des peuples autochtones est comparable : bien qu'ils représentent 12,8 % de la population<sup>18</sup>, ils ne sont presque pas représentés dans les institutions publiques et leur identité collective n'est pas reconnue dans la Constitution.

11. Le quatrième obstacle à surmonter tient à la nécessité de mieux prendre en compte la durabilité environnementale dans le modèle de croissance économique et de développement, afin de gérer au mieux les retombées des changements climatiques sur les ressources naturelles et les groupes vulnérables. Le modèle productif repose largement sur l'extraction des ressources naturelles, qui représente plus de 50 % du total des recettes tirées de l'exportation et 17 % du PIB. Il est nécessaire de renforcer les capacités en matière de capital humain et d'innovation afin d'accroître la productivité, de promouvoir la diversification de la matrice de production et de réduire les externalités négatives. Les dépenses en recherche-développement ont atteint 0,38 % du PIB en 2016 (33 % de ces dépenses ont été engagées par le secteur privé, contre 68 % pour les pays de l'OCDE)<sup>19</sup>.

12. Le Chili est vulnérable aux changements climatiques. La désertification touche 21,7 % du territoire du pays, dont 79,1 % est exposé à un risque de dégradation. Près de 13 millions de personnes, en particulier les groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées, pourraient en subir les conséquences<sup>20</sup>. Tous ces facteurs contribuent à une diminution croissante de la biodiversité. Il faut diversifier et optimiser les instruments financiers, qui s'ajoutent aux impôts appliqués aux voitures et aux autres sources de pollution principales, de

<sup>13</sup> IV Democracy Audit, PNUD (2016).

<sup>14</sup> Electoral participation in Chile, PNUD (2017).

<sup>15</sup> The state of citizen participation in Chile, Conseil national de participation citoyenne (2017).

<sup>16</sup> Political representation of women in the legislature, PNUD (2018).

<sup>17</sup> [http://www.dipres.gob.cl/598/articles-176466\\_doc\\_pdf.pdf](http://www.dipres.gob.cl/598/articles-176466_doc_pdf.pdf).

<sup>18</sup> <https://www.censo2017.cl>.

<sup>19</sup> Production Transformation Policy Review of Chile, OCDE (2018).

<sup>20</sup> National Strategy on Climate Change and Vegetation Resources (2017-2025), Société forestière nationale (2016).

façon à gérer la diversité biologique et les changements climatiques de manière appropriée. Il faut aussi renforcer les institutions qui gèrent les zones protégées. En 2016, 49,6 % des écosystèmes terrestres étaient menacés<sup>21</sup>. Cette situation pourrait entraîner notamment une baisse de la production, une augmentation du taux de chômage, une aggravation de la pauvreté et des migrations massives.

13. Face à la complexité des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, un changement d'orientation s'impose dans les solutions retenues pour y faire face, en particulier dans le contexte propre à un pays contributeur net. Le Programme 2030 offre un cadre favorable à l'adoption de stratégies innovantes conduisant à des solutions intersectorielles de plus en plus sophistiquées et adaptées à chaque contexte. Au Chili, le PNUD œuvre principalement à l'élaboration de produits de qualité et à fort impact axés sur le savoir, destinés à appuyer l'élaboration de politiques publiques et de cadres réglementaires propices à un développement humain durable. Il a joué un grand rôle de facilitateur lors de dialogues consacrés à des questions controversées et contribué de manière décisive à l'établissement de partenariats multipartites pour le développement<sup>22</sup>. La valeur ajoutée du PNUD vient de sa capacité à remédier aux problèmes de développement de manière globale, grâce à des compétences d'analyse comparative fondées sur les meilleures pratiques internationales et des partenariats à long terme établis avec le Gouvernement et les institutions publiques à différents niveaux, et de la transparence, reconnue à l'extérieur, avec laquelle il gère les ressources<sup>23</sup>.

14. Le PNUD continuera de fournir une assistance technique au Conseil pour la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier au secrétariat exécutif du Ministère du développement social, et de coordonner le dispositif d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires nationaux et infranationaux, en fonction des priorités définies dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le plan stratégique du PNUD. Pour ce faire, il faudra appuyer l'adaptation du Programme 2030 au contexte et aux spécificités locales, recenser les leviers permettant d'accélérer le développement, transférer des méthodes de planification intégrée et d'établissement de l'ordre des priorités et appuyer la mise en place d'un dispositif permettant d'exposer et d'échanger les informations et de coordonner les acteurs et les initiatives propices au développement durable.

## II. Priorités du programme et partenariats

15. Les priorités établies dans le programme actuel du Gouvernement ont orienté les définitions données dans le présent document, qui s'aligne sur la théorie du changement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, tout en tenant compte des orientations et des produits portant l'estampille du plan stratégique du PNUD, ainsi que des principes du Programme 2030. Elles reflètent également les recommandations formulées à l'issue d'évaluations indépendantes en vue de renforcer les effets de l'action du PNUD au Chili.

16. En ce qui concerne l'ensemble des connaissances acquises grâce aux évaluations de projet et au Bureau indépendant d'évaluation, il convient de signaler la prise en compte systématique des démarches fondées sur le territoire, le genre et les droits de l'homme, et le renforcement des partenariats multipartites conclus à partir

<sup>21</sup> Plan de adaptación al cambio climático pesca y acuicultura, Ministère de l'économie et Ministère de l'environnement (2016).

<sup>22</sup> Évaluation indépendante du programme du pays, PNUD, Bureau indépendant d'évaluation, 2017.

<sup>23</sup> Initiative internationale pour la transparence de l'aide, 2018 (<https://www.aidtransparency.net>).

d'expériences fructueuses en vue de proposer des solutions globales et des idées novatrices qui permettront de concevoir des projets adaptés aux vues et aux besoins des bénéficiaires. Le PNUD tirera parti des possibilités de créer des partenariats avec d'autres acteurs afin de mobiliser des ressources aux niveaux national et international, de renforcer l'appui fourni au niveau infranational et de poursuivre l'approfondissement de la coopération Sud-Sud, pour laquelle le Chili est une référence régionale.

17. À partir de travaux d'analyse, le Programme vise à réaliser un développement durable global qui équilibre les dimensions économique, sociale et environnementale à l'échelle du territoire, en mettant l'accent sur les groupes prioritaires dans quatre domaines.

### **A. Renforcer les capacités institutionnelles pour s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité et d'exclusion**

18. Afin de renforcer l'élaboration de politiques sociales favorisant la planification et la coordination intersectorielles, le PNUD mettra à disposition des instruments, des connaissances et des méthodes pour formuler, analyser et mettre en œuvre des solutions permettant d'accélérer le développement. Les compétences et les capacités nationales et infranationales de planification du développement durable seront également renforcées.

19. En tant que facilitateur du dialogue, le PNUD encouragera la création d'une plateforme réunissant les institutions centrales (Ministères du développement social, de l'environnement, de l'économie et des relations extérieures et Ministère-Secrétariat général de la présidence), et le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les organismes des Nations Unies au niveau infranational, afin de favoriser la cocréation de solutions et d'initiatives novatrices, notamment de nouveaux modes de financement du développement, permettant de relever les défis actuels. Il cherchera aussi à conclure des partenariats avec le secteur privé, en particulier avec les entités appartenant au réseau Acción Empresas et au Pacte mondial-Chili.

20. Les capacités des institutions chargées d'élaborer et d'exécuter des programmes sociaux et des programmes de soins (en matière notamment de développement social et de logement) seront renforcées afin de favoriser la cohérence et la coordination de ces programmes, l'objectif étant de consolider les systèmes de protection sociale tout au long du cycle de vie, en accordant une attention particulière aux familles, aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées et aux groupes vulnérables, y compris à la classe moyenne émergente.

21. Le Ministère du développement social et sa sous-secrétaire chargée de l'enfance recevront un appui pour l'élaboration, la formulation et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'instruments de défense des droits des enfants et des adolescents, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

22. Le PNUD appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives visant à garantir l'exercice effectif des droits et à renforcer l'inclusion sociale, notamment à promouvoir des villes inclusives et durables et des politiques urbaines encourageant l'intégration sociale, en vue d'améliorer le bien-être des citoyens sur différents plans (disparités entre milieu rural et milieu urbain, accès au marché du travail, propreté de l'environnement, vie exempte de violence, éducation, accès à l'électricité, énergie, transports) et de contribuer à atténuer la ségrégation et l'exclusion sociales. Menés en partenariat avec l'Institut national de la jeunesse, les

ministères sectoriels et d'autres organismes des Nations Unies [le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], les efforts se concentreront sur les groupes exclus, en particulier les communautés autochtones, les femmes chefs de ménage et les jeunes.

23. Des données ventilées et des connaissances axées sur les groupes vulnérables et la classe moyenne émergente seront élaborées à partir des instruments publics disponibles, tels que l'enquête CASEN, le Registre social des ménages et l'enquête sur la qualité de vie en milieu urbain.

24. En partenariat avec le Ministère de la femme et d'autres institutions publiques nationales et locales, ainsi qu'avec ONU-Femmes, le FNUAP et l'Organisation panaméricaine de la santé, des stratégies seront élaborées et mises en œuvre en vue de lever les obstacles à l'égalité des genres. Des mesures seront notamment prises pour mettre fin aux violences fondées sur le genre commises contre les femmes.

25. Des pratiques et des méthodes d'apprentissage innovantes seront mises en commun dans le cadre de partenariats de coopération Sud-Sud, grâce à la coordination de la demande et de l'offre de coopération fournie par les organisations non gouvernementales et les institutions des secteurs public et privé. Cela permettra de renforcer l'action du Fonds chilien en partenariat avec le Ministère des relations extérieures et l'Agence de coopération internationale.

## **B. Lever les obstacles à l'intégration économique et sociale des femmes**

26. Le Gouvernement a lancé un nouveau programme pour les femmes afin de lever les principaux obstacles à l'égalité femmes-hommes : pauvreté, difficultés sur le marché du travail, violence fondée sur le genre et faible participation dans les espaces publics et privés de prise de décisions. Le programme de pays proposé reprend ces priorités en favorisant la création d'environnements de travail inclusifs et en encourageant une meilleure intégration des femmes, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, en étendant l'utilisation du label égalité des genres et en aidant le Service national de la femme à accroître le nombre d'entreprises certifiées (en partenariat avec ONU-Femmes).

27. Pour améliorer l'insertion professionnelle des femmes, les possibilités d'emploi et de formation qui leur sont proposées seront diversifiées : le PNUD contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de formation et d'insertion sur le marché du travail, en collaboration avec le Service national de formation du Ministère du travail, le Ministère de la femme, les milieux universitaires et les organisations de la société civile.

28. La définition de stratégies de participation pour le développement économique local, notamment une analyse adéquate des problèmes liés à l'offre et à la demande, sera encouragée et servira de base aux initiatives destinées à aider les femmes à mieux s'insérer sur le marché du travail et à dégager des revenus dans de nombreux secteurs économiques.

## **C. Moderniser l'État en renforçant les mécanismes de participation, de transparence et de décentralisation**

29. Grâce à son réseau mondial, le PNUD appuiera la stratégie déployée par le Gouvernement pour moderniser l'État, qui passe par la production de connaissances

et par le recensement des bonnes pratiques internationales qui seraient adaptées au contexte national. Un débat public sera encouragé sur la nécessité de revoir la structure et le fonctionnement de l'État pour en faire un agent efficace du développement. De même, des initiatives novatrices destinées à revoir les mécanismes et les procédures de gestion publique, notamment la transformation numérique proposée par le Gouvernement, seront conçues et testées. Une attention particulière sera accordée à la modernisation des administrations infranationales dans le cadre du processus de décentralisation. La priorité sera donnée à l'amélioration du cadre institutionnel relatif à l'environnement, en particulier du système d'évaluation de l'impact sur l'environnement, et à la participation du public tout au long du processus.

30. Un appui sera apporté à la décentralisation et au transfert de compétences au niveau infranational, en collaboration avec les administrations régionales et locales, ainsi qu'avec le sous-secrétaire du développement rural, grâce à l'application de méthodes et de procédures locales de planification axées sur le développement durable et à l'analyse des obstacles et du possible chevauchement des responsabilités entre les différents niveaux de l'État. Dans le cadre du Programme 2030, l'adaptation des objectifs de développement durable aux conditions locales sera appuyée par l'instauration de partenariats entre secteur public et secteur privé, la réalisation d'évaluations adaptées au contexte local et culturel et l'adoption d'approches multidimensionnelles fondées sur le cycle de vie et le genre.

31. Le PNUD renforcera l'appui qu'il fournit au Gouvernement et au Congrès en ce qui concerne le respect des normes internationales relatives à la lutte contre la corruption et à la transparence, en partenariat avec le Ministère-Secrétariat général de la présidence, le Bureau du Contrôleur, l'alliance Anticorruption, le Congrès national et les organismes des Nations Unies, et avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement. La conception et l'application de systèmes d'intégrité visant à promouvoir une culture de la déontologie et à prévenir la corruption seront encouragées dans les institutions publiques et privées, notamment les entités publiques autonomes et les administrations infranationales. Un dialogue entre secteur public et secteur privé sur la transparence sera encouragé auprès de ces partenaires, notamment de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Groupe parlementaire sur la déontologie.

32. Le PNUD continuera d'établir des diagnostics, de promouvoir les bonnes pratiques internationales, de faciliter les débats législatifs relatifs aux réformes et de favoriser le dialogue afin de renforcer la démocratie. En partenariat avec les organisations de la société civile, les Ministères de l'éducation et de la femme, les services électoraux, l'UNICEF et l'UNESCO, il encouragera la participation des citoyens dans les domaines politiques et sociaux, notamment l'instruction civique, grâce à des mesures destinées aux groupes dont la participation est faible, à savoir les jeunes, les femmes et les pauvres vivant en milieu rural ou urbain. Il soutiendra les mécanismes qui permettent aux citoyens de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, en renforçant les mécanismes institutionnels existants (par exemple les conseils de la société civile) ou en leur donnant les moyens d'agir, ainsi qu'au processus législatif, en tenant compte des principes directeurs internationaux énoncés par l'Alliance pour le parlement ouvert et le Partenariat pour le gouvernement ouvert. En partenariat avec d'autres d'organismes des Nations Unies, le PNUD facilitera la consultation et le dialogue avec les groupes autochtones sur la base du cycle d'expériences fructueuses le plus récent.

33. Le PNUD encouragera l'organisation de cours de formation des cadres à l'intention des femmes, des jeunes et des dirigeants autochtones. En collaboration avec les services électoraux et le Ministère de la femme, il donnera des conseils aux

partis politiques sur l'application de la réglementation relative à la représentation des femmes en politique. En partenariat avec les Ministères de la femme et du développement social, les organisations non gouvernementales, les milieux académiques, les peuples autochtones et les organismes des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation internationale du Travail, il aidera le Congrès national et les partis politiques, notamment en leur transférant des connaissances, à élargir les mécanismes de discrimination positive afin d'améliorer la représentation des femmes et des autochtones dans les institutions publiques et le secteur privé.

#### **D. Pondérer la dimension de la durabilité dans le modèle productif pour améliorer la résilience sur l'ensemble du territoire**

34. En partenariat avec les Ministères de l'environnement, des finances, de l'énergie, de l'agriculture et de l'économie, et avec le Sous-Secrétaire au développement régional, l'Agence de la durabilité et des changements climatiques et le secteur privé, le PNUD appuiera la conception de pratiques de production novatrices et de systèmes de production et de consommation durables fondés sur une économie sobre en carbone, verte et circulaire, qui permettront d'atténuer les disparités d'accès à l'énergie et de favoriser une utilisation et une gestion appropriées des ressources naturelles et des services fournis par les écosystèmes. L'objectif est d'élaborer des stratégies de production encourageant la participation et l'inclusion professionnelle des femmes et des jeunes et intégrant les questions relatives à la durabilité et au genre.

35. Favoriser le développement des capacités nationales et l'adoption d'une approche intégrée de gestion et d'aménagement des terres permettra de renforcer le cadre réglementaire et institutionnel applicable à la gestion des ressources naturelles, du risque de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques. L'Union européenne et les Gouvernements allemand et espagnol appuient, avec l'assistance technique du PNUD, les capacités nationales consacrées aux changements climatiques, notamment aux questions liées à la problématique femmes-hommes. Des analyses avant et après catastrophe seront effectuées pour déterminer les effets des catastrophes sur les femmes et les groupes vulnérables et élaborer des stratégies de protection adaptées.

36. En partenariat avec les secteurs privé et public, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les collectivités bénéficieront d'une aide au renforcement des capacités, instruments et mécanismes de participation, ce qui leur permettra d'influencer les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence sur leurs territoires et de promouvoir le développement durable. La réalisation et le respect des objectifs adoptés par le pays dans le cadre des accords internationaux en matière d'environnement seront complétés par des conseils techniques et une mobilisation de ressources aux niveaux national et international.

37. Les partenariats entre secteur public et secteur privé pour une gestion durable des terres conclus au cours du présent cycle seront renforcés et déployés à plus grande échelle, afin d'encourager la participation de la société civile. Le réseau humanitaire, auquel s'intègrent des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs clés, tels que le Sous-Secrétariat au développement régional et les municipalités, sera conservé.

38. Le PNUD encouragera les stratégies financières novatrices grâce à des instruments économiques visant à diversifier les ressources et à optimiser leur utilisation et leur allocation en vue d'en assurer la durabilité. Il défendra les stratégies et les projets régionaux faisant appel à des instruments financiers de gestion et

d'aménagement durables des terres. Le Ministère des finances, le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'économie, les administrations régionales, le secteur privé et la société civile sont des partenaires essentiels à cet égard.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

39. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Le programme de pays sera mis en œuvre en coordination avec le Ministère-Secrétariat général de la présidence et avec l'appui du Ministère des relations extérieures. La modalité de réalisation adoptée sera nationale, et le programme bénéficiera de l'appui technique et opérationnel du PNUD, selon les principes directeurs de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. La modalité de réalisation directe ne sera retenue que si les circonstances l'exigent. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à la mise en œuvre des projets seront imputés auxdits projets.

40. Le PNUD évaluera régulièrement les résultats et l'efficacité du programme de pays avec ses homologues. Les objectifs feront l'objet d'un suivi permanent, en collaboration avec le Ministère-Secrétariat général de la présidence, pour garantir que le programme est exécuté de manière adéquate et que les acteurs locaux s'en approprient les résultats. Le PNUD participera activement à la planification et au suivi des engagements pris et des activités menées par d'autres partenaires des Nations Unies conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et qui nécessiteraient une collaboration ou un travail conjoint.

41. Le Chili étant devenu un pays contributeur net, le principal risque qui pèse sur la mise en œuvre du programme concerne la disponibilité des ressources. La diversification des donateurs, et notamment le recours au secteur privé, aux organismes publics autonomes et aux administrations infranationales, et la consolidation des partenariats existants permettront de gérer ce risque. Le renforcement des partenariats avec le secteur privé sera une composante essentielle de la stratégie de mobilisation qui doit être mise en œuvre grâce au dispositif d'appui aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable proposé. Au niveau politique, la mise en œuvre du programme pourrait être retardée ou contrariée par une réorientation des priorités du Gouvernement ou par une évolution des institutions publiques. Un autre risque est lié à l'apparition d'une catastrophe naturelle ou d'une crise économique, qui nécessiterait une révision du programme initial et la mise en place de mesures d'urgence pour répondre aux besoins des personnes et des collectivités touchées.

42. L'exécution du Programme 2030 est un défi pour le programme de pays, dont les objectifs ne pourront être atteints que si divers changements sont opérés : il faudra par exemple renforcer la coordination, recourir à des méthodes novatrices, générer des données ventilées et renforcer les capacités au niveau infranational. S'agissant des propositions de recommandations pour l'évaluation de la phase actuelle (2015-

2018)<sup>24</sup>, la théorie du changement a intégré la problématique femmes-hommes pour promouvoir de manière systématique le développement durable.

#### IV. Suivi et évaluation

43. Des indicateurs de résultats ont été choisis sur la base du cadre de coopération des Nations Unies au Chili, présenté dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le PNUD utilisera les données produites par des organismes nationaux tels que l'Institut national de statistique et le Ministère du développement social, et des organisations internationales, pour présenter les indicateurs de résultats, en veillant à la production et à la ventilation des données, à l'amélioration de leur diffusion et à leur utilisation aux niveaux national et infranational dans la prise de décisions et l'établissement de rapports sur les progrès faits dans l'exécution du Programme 2030. Le PNUD utilisera son système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des genres pour garantir un suivi approprié de la contribution du programme aux résultats obtenus en matière d'égalité femmes-hommes et faciliter la planification et la prise de décisions. Bien que les ressources expressément allouées aux questions relatives au genre soient précisées dans le passage consacré à ce sujet, le genre est pris en compte dans les quatre réalisations énoncées dans le présent document : le montant alloué à la promotion de l'égalité des genres est donc plus proche de l'objectif institutionnel.

44. L'évaluation des résultats du programme et des projets sera réalisée en collaboration avec les interlocuteurs nationaux et les principaux partenaires. Le suivi et l'évaluation du programme seront effectués en collaboration avec les institutions concernées et l'allocation de crédits destinés à financer les processus de suivi et d'évaluation des projets sera encouragée. L'instauration de partenariats avec les milieux universitaires et la société civile permettra de créer des systèmes d'information intégrés et d'appliquer de nouveaux instruments et méthodes d'exploitation des données, tels que les mégadonnées ou l'intelligence artificielle.

45. Le plan d'évaluation du programme et de son portefeuille de projets contient une stratégie de gestion des connaissances visant à promouvoir l'apprentissage institutionnel et à améliorer l'efficacité et l'efficience des projets. Cette stratégie examine la systématisation des enseignements de l'expérience, les risques et problèmes recensés pendant l'exécution du projet, les informations fondamentales et les outils d'évaluation et de responsabilisation. Une stratégie de communication axée sur les résultats sera élaborée pour aider le PNUD à se positionner au Chili.

---

<sup>24</sup> Évaluation indépendante du programme du pays, PNUD, Bureau indépendant d'évaluation, 2017.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Chili (2019-2022)

Priorité du pays : objectifs de développement durable 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 17

Réalisation énoncée dans le PNUAD : D'ici à 2022, les institutions et les acteurs sociaux travailleront de manière intersectorielle à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques prenant en compte les questions relatives aux inégalités, aux vulnérabilités et à l'exclusion sociale

Réalisation du plan stratégique (2018-2021) : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur : Taux de pauvreté de revenu Niveau de référence : 11,7 (2015) Niveau cible : 7,8 (programme du Gouvernement, 2018-2021)	Enquête CASEN Observatoire social Ministère du développement social	<b>1.1. Renforcement, à tous les niveaux, des capacités de l'État à élaborer des politiques sociales et à trouver des solutions globales en vue de relever les défis relatifs au développement durable</b>  Indicateur 1.1.1. Nombre de produits et d'instruments axés sur le savoir adoptés par les acteurs institutionnels en vue de l'analyse et du suivi intégrés des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables et les femmes  Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2	Ministère du développement social Ministère de l'environnement Institut national de la jeunesse Ministère de la femme Acción Empresas Pacte mondial-Chili Ministère-Secrétariat général de la présidence Ministère de l'éducation Ministère des relations extérieures Agence de coopération internationale UNICEF OIT HCDH FNUAP UNESCO	<b>Ressources ordinaires : 0</b> <b>Autres ressources : 31 729 076</b>
Indicateur : Nombre de politiques, de stratégies et de budgets élaborés par les institutions pour lutter contre les inégalités, les vulnérabilités et l'exclusion sociale Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3	Bibliothèque du Congrès national	<b>1.2. Amélioration des capacités de coordination et de planification intégrée relatives au développement durable des ministères et des services centraux, ainsi que des administrations infranationales et des autres acteurs clefs au niveau local (secteur privé, société civile, associations locales)</b>  Indicateur 1.2.1. Nombre d'outils ou de méthodes de planification utilisés par les acteurs des secteurs public ou privé pour relever les défis que présente le Programme 2030  Niveau de référence : 3 Niveau cible : 4  Indicateur 1.2.2. Nombre d'acteurs et de secteurs qui font partie d'un réseau visant à apporter conjointement une solution aux problèmes de développement au niveau territorial		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Niveau de référence : sans objet Niveau cible : 20		
		Indicateur 1.2.3. Volume de ressources mobilisées dans le cadre du financement du développement durable aux niveaux national et infranational (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.2.2.2.) Niveau de référence : sans objet Niveau cible : 1 000 000 dollars		
		<b>1.3. Renforcement des capacités des institutions sociales à consolider le système de protection sociale, notamment le système de soins, l'accent étant mis sur les groupes prioritaires (femmes, peuples autochtones, personnes handicapées, migrants, classe moyenne émergente)</b>		
		Indicateur 1.3.1. Nombre de propositions validées ou intégrées dans les programmes sociaux (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.1.2.1.) Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4		
		<b>1.4. Renforcement des capacités des institutions et des acteurs clefs à lutter contre la violence fondée sur le genre</b>		
		Indicateur 1.4.1. : Nombre de mesures mises au point et mises en œuvre conjointement par les partenaires, avec l'appui du PNUD, pour lutter contre la violence fondée sur le genre Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3		
		<b>1.5. Renforcement des instruments et des partenariats des institutions publiques afin de promouvoir les solutions de développement Sud-Sud</b>		
		Indicateur 1.5.1. Nombre de solutions novatrices partagées sur la plateforme SSMart (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.1.1.2.) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1		
		Indicateur 1.5.2. Nombre de nouveaux partenariats établis avec l'appui du PNUD		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Niveau de référence : 20 (2018) Niveau cible : 30				
<b>Priorité du pays : objectifs de développement durable 4, 5 et 10</b>				
<b>Réalisation énoncée dans le PNUAD : D'ici à 2022, les obstacles à l'intégration économique des personnes, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, seront réduits</b>				
<b>Réalisation du plan stratégique (2018-2021) : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions</b>				
Indicateur : Nombre de lois et de politiques publiques formulées par les institutions sectorielles en faveur de l'autonomisation des femmes Niveau de référence : 16 (2018) Niveau cible : 22 (2022)	Bibliothèque du Congrès national Ministère de la femme Ministère du travail	<p><b>2.1. Renforcement des capacités des institutions publiques et des autres acteurs clefs en vue de réduire les inégalités de genre liées aux problèmes sociaux et aux questions relatives à l'emploi, aux niveaux national et infranational</b></p> <p>Indicateur 2.1.1. Nombre d'outils ou de contributions mis au point ou approuvés par le PNUD Niveau de référence : 3 Niveau cible : 5</p> <p><b>2.2. Amélioration des capacités des institutions et des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, à prendre en compte les normes relatives à la certification de l'égalité des genres</b></p> <p>Indicateur 2.2.1. Nombre d'institutions et d'entreprises certifiées ou reconnues par le label égalité des sexes ou par une norme analogue (par exemple, programme Win-Win d'ONU-Femmes) Niveau de référence : 9 (2017) Niveau cible : 19</p> <p><b>2.3. Renforcement des capacités des institutions régionales à prendre le genre et la durabilité en compte dans leurs stratégies de développement économique</b></p> <p>Indicateur 2.3.1. Nombre de régions qui tiennent compte du genre et de la durabilité dans leurs stratégies</p>	Ministère du travail Ministère de la femme Ministère-Secrétariat général de la présidence Ministère de l'éducation CEPALC OIT ONU-Femmes	<b>Ressources ordinaires : 0</b> <b>Autres ressources : 100 000</b>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3		

### **Priorité du pays : objectifs de développement durable 10, 16 et 17**

**Réalisation énoncée dans le PNUAD : D'ici à 2022, les institutions publiques modernisées élaboreront et appliqueront, aux niveaux local et national, des politiques transparentes, intersectorielles et qui ne feront pas de laissés-pour-compte, et se doteront de mécanismes participatifs et de mécanismes d'application du principe de responsabilité**

### **Réalisation du plan stratégique (2018-2021) : Opérer des transformations structurelles propices au développement durable**

Indicateur : Nombre d'instruments de planification au service du développement infranational qui incorporent le concept de développement durable ou le Programme 2030 dans leurs problématiques Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5	Sous-Secrétariat du développement régional	<p><b>3.1. Renforcement des capacités des institutions publiques à revoir les procédures et les stratégies de modernisation de l'État à différents niveaux</b></p> <p>Indicateur 3.1.1. Nombre de solutions techniques ou procédurales élaborées et mises en œuvre afin d'améliorer la prestation de services publics et l'exercice d'autres fonctions publiques aux niveaux national et infranational (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.2.1.1) Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3</p> <p><b>3.2. Possibilité pour les institutions publiques, le secteur privé et les organisations de la société civile d'avoir accès à des instruments et des systèmes leur permettant de mettre en œuvre des mesures de sensibilisation à la lutte contre la corruption, de prévention et d'exécution à différents niveaux (national, local, sectoriel)</b></p> <p>Indicateur 3.2.1. Nombre de services, de secteurs et d'entreprises qui prennent des mesures pour atténuer ou réduire le risque de corruption aux niveaux national et infranational (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.2.3.1) Niveau de référence : 257 services Niveau cible : 280 services (16 municipalités)</p> <p><b>3.3. Aménagement des espaces publics pour favoriser la participation des acteurs institutionnels, de la société civile et d'autres dirigeants communautaires</b></p>	Services électoraux Ministère de la femme Partis politiques Congrès national Conseil pour la transparence Bureau du Contrôleur général de la République Ministère-Secrétariat général de la présidence Ministère de l'éducation CEPALC HCDH OIT UNESCO	<p><b>Ressources ordinaires : 0</b></p> <p><b>Autres ressources : 4 155 000</b></p>
--	--	---	---	---

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<b>à la conception, à l'application et à l'évaluation des politiques publiques et au processus législatif</b>				
Indicateur 3.3.1. Nombre de conseils de participation citoyenne créés aux niveaux national et infranational (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.2.2.4)				
Niveau de référence : 0				
Niveau cible : 16 (régionaux)				
<b>3.4. Renforcement des capacités des institutions à intégrer l'instruction civique dans les domaines de l'éducation et de la citoyenneté</b>				
Indicateur 3.4.1. Nombre d'instruments et de méthodes conçus conjointement par le PNUD et ses partenaires et mis en œuvre par les institutions sectorielles (services électoraux, Ministère de l'éducation)				
Niveau de référence : 1				
Niveau cible : 2				
<b>3.5. Appui fourni aux peuples autochtones lors des dialogues et des consultations menés dans le cadre des accords existants</b>				
Indicateur 3.5.1. Nombre de processus pour lesquels un appui est fourni				
Niveau de référence : 2 (2018)				
Niveau cible : 4				
<b>3.6. Renforcement des capacités des institutions, des partis politiques et des organisations non gouvernementales (ONG) à favoriser la participation et la représentation politique des femmes, ainsi que leur accès à des postes de décision</b>				
Indicateur 3.6.1. Nombre de produits axés sur le savoir et de plans d'action conçus et adoptés par les institutions, les partis politiques et les ONG afin d'accroître la participation et la représentation				
Niveau de référence : 2				
Niveau cible : 10				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<b>Priorité du pays : objectifs de développement durable 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15</b>				
<b>Réalisation énoncée dans le PNUAD : D'ici à 2022, les institutions publiques, aux niveaux national et infranational, et les cadres juridiques seront davantage en mesure de s'atteler à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles et de la diversité biologique et à la gestion des conflits sociaux et environnementaux</b>				
<b>Réalisation du plan stratégique (2018-2021) : Opérer des transformations structurelles propices au développement durable</b>				
Indicateur : Émissions annuelles de CO <sub>2</sub> Niveau de référence : 109 908,8 gigagrammes d'équivalent CO <sub>2</sub> (2013) Niveau cible : réduction de 30 % (2030)	Inventaire national des émissions de gaz à effet de serre	<b>4.1. Amélioration des capacités des institutions publiques, du secteur privé et des collectivités à mettre en place des pratiques novatrices et durables et un modèle de consommation fondés sur la croissance verte et sur une économie circulaire à faibles émissions de carbone</b>	Ministère de l'environnement Ministère des finances Ministère de l'énergie Ministère de l'agriculture Agence du Sous-Secrétariat du développement régional chargée de la durabilité	<b>Ressources ordinaires : 0</b> <b>Autres ressources : 20 156 341</b>
Indicateur : Ratio entre l'intensité des émissions de CO <sub>2</sub> et le PIB Niveau de référence : 1,02 (2007) Niveau cible : 0,71 (2030)	Ministère de l'environnement	Indicateur 4.1.1. Nombre d'accords conclus avec le secteur privé pour réduire les émissions de CO <sub>2</sub> grâce à des repositionnements technologiques (HFCF 141-b, entre autres) Niveau de référence : 3 Niveau cible : 45	Agence chilienne de développement économique Ministère du développement social Ministère de la femme Bureau national des situations d'urgence Réseau humanitaire Pacte mondial-Chili Sous-Secrétariat du développement régional FAO PNUE OMS	
Indicateur : Part des sources d'énergie renouvelables dans la matrice énergétique Niveau de référence : 17 % (2018) Niveau cible : 20 % (2025)	Ministère de l'énergie	Indicateur 4.1.2. Nombre d'institutions privées et publiques reconnues par le programme de Huella Chile relatif à l'empreinte carbone Niveau de référence : 118 Niveau cible : 268		
Indicateur : Émissions de HCFC-141b (en tonnes PAO) Niveau de référence : 208,19 tonnes Niveau cible : 185,28 tonnes	Ministère de l'environnement Ministère de l'énergie Empreinte carbone du Chili	Indicateur 4.1.3. Nombre de producteurs utilisant des pratiques durables qui contribuent à la restauration des écosystèmes dégradés et à la réduction des émissions Niveau de référence : 4 Niveau cible : 23		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur : Nombre de projets et de budgets proposés par les institutions publiques et privées qui intègrent les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre et de réduction des rejets de déchets ou de produits chimiques (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.1.1.1) Niveau de référence : 3 Niveau cible : 4</p>	<p>Ministère de l'environnement Bureau national des situations d'urgence</p>	<p>Indicateur 4.1.4. Nombre d'initiatives et de partenariats établis avec le secteur privé et les administrations infranationales pour exploiter des sources d'énergie renouvelables et utiliser l'énergie de manière rationnelle, en tenant compte du genre Niveau de référence : 6 Niveau cible : 12</p>		
<p>Indicateur : Existence d'une stratégie nationale intégrant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe Niveau de référence : sans objet Niveau cible : stratégie élaborée et validée</p>		<p><b>4.2. Amélioration des capacités des institutions nationales et infranationales à élaborer des projets et des stratégies afin de prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe</b> Indicateur 4.2.1. Nombre de projets ou d'instruments intégrant la problématique femmes-hommes ou la durabilité qui ont été formulés Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4</p>		
<p>Indicateur : Nombre de stratégies financières nationales formulées en vue de diversifier les ressources et d'optimiser leur utilisation dans la préservation de la diversité biologique et face aux changements climatiques Niveau de référence : 1 Niveau cible : 2</p>		<p><b>4.3. Amélioration des capacités des institutions chargées de l'intervention en cas de catastrophe et des activités de relèvement à élaborer des stratégies de protection des femmes et des groupes vulnérables</b> Indicateur 4.3.1. Nombre de stratégies tenant compte des problématiques de genre et des groupes vulnérables qui ont été formulées Niveau de référence : 1 Niveau cible : 5</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p><b>4.4. Renforcement des capacités des acteurs locaux à élaborer de manière participative des stratégies de développement durable novatrices, à préserver les ressources et à les utiliser de manière durable</b></p> <p>Indicateur 4.4.1. Nombre d'instruments ou d'initiatives de conservation tenant compte des problématiques de genre conçus conjointement au niveau local grâce à des partenariats entre secteur public et secteur privé (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.4.1.1) Niveau de référence : 6 Niveau cible : 12</p> <p><b>4.5. Renforcement des capacités des institutions publiques à élaborer des stratégies financières novatrices afin de diversifier les instruments économiques et d'optimiser leur utilisation pour améliorer la gestion du développement durable</b></p> <p>Indicateur 4.5.1. Nombre de mesures ou d'instruments économiques et de partenariats entre secteur public et secteur privé établis ou validés Niveau de référence : 3 Objectif : 6</p>		